La Roche-sur-Yon, le vendredi 9 octobre 2026

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées
Hôtel de Ville et Agglomération
Place du Théâtre
BP 829
85021 La Roche-sur-Yon
Tel : 02 51 47 47 47

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 6 OCTOBRE 2026

LISTE DES DELIBERATIONS

2 FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET AUTRES MEMBRES DU BUREAU - MODIFICATION

Rapporteur : Monsieur Romain BOSSIS

Par délibération n°2 du 4 avril 2026, le Conseil communautaire avait fixé à 13 le nombre de vice-présidents et à 8 celui des autres membres du bureau.
M. Clément PLAULT (10e vice-président), Mme Annabelle PILLENIERE (12e vice-présidente) et M. David BELY (13e vice-président) ont depuis démissionné de leurs fonctions, démissions acceptées par le préfet le 18 septembre.
Afin de tenir compte de ces évolutions, il est proposé d'augmenter le nombre des autres membres du bureau, porté de 8 à 14, afin de renforcer la gouvernance communautaire.

QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR,
23 voix POUR
20 voix CONTRE : Monsieur Clément PLAULT, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Aude BIJSTRA-GREAUD, Monsieur François CAUMEAU, Madame Anne CLOÂTRE, Madame Hélène GENDREAU , Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Sophie MONTALETANG, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Maximilien SCHNEL, Madame Jacqueline TARDIVEL, Monsieur Pascal THIBAULT
2 Abstentions : Madame Annabelle PILLENIERE, Monsieur David BELY

RETRAIT DES DÉLIBÉRATIONS N°3, N°4 ET N°5 DE L'ORDRE DU JOUR

6 MAINTIEN DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU DANS LEURS FONCTIONS APRES RETRAIT DE L'ENSEMBLE DE LEURS DELEGATIONS

Rapporteur : Monsieur Romain BOSSIS

Par une délibération du 4 avril 2026 a été élu les huit membres du Bureau. Ces derniers ont reçu, par arrêtés, diverses délégations de fonctions. Après création d'un groupe politique et afin d'adapter la gouvernance, le Président a décidé de retirer l'ensemble de ces délégations. Conformément aux articles L.2122-18 et L.5211-2 du CGCT, le Conseil communautaire doit désormais se prononcer sur le maintien de chacun des membres du Bureau dans leurs fonctions respectives.

QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR,
25 voix POUR
11 voix CONTRE : Madame Alexandra GABORIAU, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Aude BIJSTRA-GREAUD, Monsieur François CAUMEAU, Madame Hélène GENDREAU, Madame Nathalie GOSSELIN, Madame Sophie MONTALETANG, Monsieur Maximilien SCHNEL
9 Abstentions : Madame Annabelle PILLENIERE, Monsieur David BELY, Monsieur Jacky GODARD, Monsieur Manuel GUIBERT, Madame Anne CLOÂTRE, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Pascal THIBAULT

7 ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Romain BOSSIS

Les conseillers communautaires sont appelés à élire les autres membres du Bureau. Le mode de scrutin qui s'applique est le scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Ainsi, il est proposé au Conseil de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau.

DECIDE de proclamer :

- HELARY Nicolas, conseiller communautaire, élu premier membre du Bureau et le déclare installé ;
- CHANTECAILLE Martine, conseillère communautaire, élue deuxième membre du Bureau et la déclare installée ;
- CHEVILLON Romain, conseiller communautaire, élu troisième membre du Bureau et le déclare installé ;
- GREAU Ninon, conseillère communautaire, élue quatrième membre du Bureau et la déclare installée ;
- RAFAÏ Hocine, conseiller communautaire, élu cinquième membre du Bureau et le déclare installé ;
- BELY David, conseiller communautaire, élu sixième membre du Bureau et le déclare installé ;
- PILLENIERE Annabelle, conseillère communautaire, élue septième membre du Bureau et la déclare installée;
- PLAULT Clément, conseiller communautaire, élu huitième membre du Bureau et le déclare installé ;
- GABORIAU Alexandra, conseillère communautaire, élue neuvième membre du Bureau et la déclare installée ;
- GODARD Jacky, conseiller communautaire, élu dixième membre du Bureau et le déclare installé ;
- TRICHET Lucette, conseillère communautaire, élue onzième membre du Bureau et la déclare installée ;
- GUIBERT Manuel, conseiller communautaire, élu douzième membre du Bureau et le déclare installé ;
- DOUILLARD Aurélien, conseiller communautaire, élu treizième membre du Bureau et le déclare installé ;
- FAVREAU Laurent, conseiller communautaire, élu quatorzième membre du Bureau et le déclare installé.

8 INDEMNITES ALLOUEES AUX ELUS COMMUNAUTAIRES DANS LE RESPECT DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

Il est proposé aux membres du Conseil de valider les différentes indemnités allouées aux élus communautaires.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 24 VOIX POUR,
21 Abstentions: Monsieur Clément PLAULT, Monsieur David BELY, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Aude BIJSTRA-GREAUD, Monsieur François CAUMEAU, Madame Anne CLOÂTRE, Madame Hélène GENDREAU , Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Sophie MONTALETANG, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Maximilien SCHNEL, Madame Jacqueline TARDIVEL, Monsieur Pascal THIBAULT

11 MODALITES DE RECRUTEMENT DES COLLABORATEURS DE GROUPES D'ELUS

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

Il est proposé au Conseil de déterminer les modalités de recrutements des collaborateurs de groupe d'élus ainsi que la création du groupe d'élus dénommé "Agir pour La Roche Agglo".

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR,
1 Abstention : Madame Annabelle PILLENIERE.

12 APPROBATION DES MOYENS MATERIELS AFFECTES AUX GROUPES D'ELUS

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

Il est proposé au Conseil d'approuver l'affectation aux groupes d'élus de moyens matériels pour leur fonctionnement et d'attribuer une enveloppe financière annuelle destinée à couvrir leurs frais de fournitures de bureau, de consommables informatiques et bureautiques, d'abonnements presse, de documentation, de courrier et de télécommunications.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

13 DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS COMMUNAUTAIRES

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

Il est proposé au Conseil de désigner, en qualité de référents déontologues, les membres de la liste constituée par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV) dans sa composition actuelle et dans sa composition future en cas d'évolution.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

15 AVENANT DE PROLONGATION CONVENTION CADRE DE MUTUALISATION

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

La convention cadre de mutualisation, liée au schéma de mutualisation, arrive à échéance le 31/12/2026. Afin de prendre le temps du renouvellement du schéma avec les communes, il est proposé au Conseil de prolonger la convention cadre d'un an et d'approuver les termes de l'avenant.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

16 DECISION MODIFICATIVE N° 2 2026 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

La décision modificative n°2 de 2026 a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires et de permettre à la réalisation de dépenses et de recettes sur le budget principal et les budgets annexes.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 25 VOIX POUR,
20 Abstentions : Monsieur Clément PLAULT, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Aude BIJSTRA-GREAUD, Monsieur François CAUMEAU, Madame Anne CLOÂTRE, Madame Hélène GENDREAU , Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Sophie MONTALETANG, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Maximilien SCHNEL, Madame Jacqueline TARDIVEL, Monsieur Pascal THIBAULT

17 PERFORMANCE DE GESTION - PARTENARIAT AVEC LA DDFIP

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion financière et fiscale de la collectivité, la Roche-sur-Yon Agglomération souhaite formaliser un partenariat avec la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) de la Vendée. Cette convention a pour objectif de renforcer la coopération entre les deux institutions afin de fiabiliser les données fiscales, d'optimiser les recettes communales, d'améliorer la qualité comptable et financière et de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques.
Ce partenariat, conclu sans incidence financière particulière pour les parties, s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'action publique et d'amélioration de la qualité du service rendu aux administrés. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de la convention de partenariat entre La Roche-sur-Yon Agglomération et la Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

18 FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL - REVERSEMENT

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution de l'intégralité du reversement de l'ensemble intercommunal du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) notifié en 2026 à La Roche-sur-Yon Agglomération conformément au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

19 FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL - PRELEVEMENT

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution de l'intégralité du prélèvement de l'ensemble intercommunal du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) notifié en 2026 à La Roche-sur-Yon Agglomération conformément au Pacte Fiscal et Financier 2021-2026.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

20 CONTRIBUTION FORFAITAIRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PETITE ENFANCE - ACTUALISATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION POUR 2026

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Suite à la communication des montants par commune du SPPE pour 2026, il est proposé au Conseil d'approuver les attributions de compensation proposées pour 2026.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

21 TRAVAUX DE VOIRIE POUR LE COMPTE DE TIERS

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Il est proposé au Conseil de fixer les tarifs de travaux de voirie pour le compte de tiers.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

22 MODIFICATION DU PLAN D'ACTION FEDER ITI AINSI QUE DE SA GOUVERNANCE PAR VOIE D'AVENANT

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Dans le cadre de la modification du plan d'action FEDER ITI, intégrant l'ajout d'une nouvelle opération et la suppression de trois autres, la Région des Pays de la Loire, en tant qu'autorité de gestion, demande de procéder à une modification par voie d'avenant.
Il est proposé au Conseil d'approuver les modifications apportées au plan d'action de la convention ITI-FEDER 2021-2027 portée par la Région des Pays de la Loire et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon et les modifications apportées (à des fins de simplification) à la gouvernance inhérente à la gestion de la dotation ITI-FEDER 2021-2027 portée par la Région des Pays de la Loire et l'Agglomération de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 43 VOIX POUR,
2 élus ne prennent pas part au vote : Madame Angie LEBOEUF, Monsieur Nicolas HELARY

23 PACTE FISCAL 2021-2026 : ACTUALISATION DE L'ENVELOPPE DE LA COMMUNE DE LANDERONDE

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Il est proposé au Conseil de modifier le montant attribué à la commune de Landeronde dans le cadre du Pacte Fiscal et Financier 2021/2026.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

24 FONDS DE CONCOURS COMMUNE DE LANDERONDE : REHABILITATION ET EXTENSION BATIMENT EN ALSH ET FOYER DE JEUNE

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Le Pacte Fiscal et Financier 2021/2026 prévoit parmi ses dispositions le versement de fonds de concours aux communes membres.
Il est proposé au Conseil d'attribuer à la commune de Landeronde un fonds de concours pour un montant de 650 000 € au titre de son enveloppe de base.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

25 DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Suite au renouvellement des Conseils municipaux et du Conseil communautaire, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être renouvelée. Il est proposé au Conseil de décider de l'installation des nouveaux membres et d'adopter le règlement particulier afin de permettre le fonctionnement de cette commission.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

26 APPROBATION DE L'AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP GÉO VENDÉE

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

La convention constitutive du GIP Géo Vendée doit aujourd'hui être modifiée par voie d'avenant. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de l'avenant à la convention constitutive du GIP Géo Vendée et de donner pouvoir à Madame Angie LEBOEUF, représentante titulaire, ou Madame Delphine BERTHELOT, représentante suppléante, de La Roche-sur-Yon Agglomération au sein du GIP Géo Vendée, pour voter favorablement à l'adoption du présent avenant lors de l'Assemblée Générale du GIP Géo Vendée.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

27 RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2025

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation du Rapport Social Unique et de préciser que conformément à l'article 10 du décret n°2020-1493 du 30 novembre relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique, que ce rapport sera rendu public par l'autorité compétente sur son site internet avant le 31 décembre 2026.

PREND ACTE

<

28 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA ROCHE SUR YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

Il est proposé au Conseil de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création - suppression - modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

29 MISE EN OEUVRE D'UN NOUVEAU REGIME INDEMNITAIRE SPECIFIQUE AUX EMPLOIS DE DIRECTION

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

Il est proposé au Conseil d'adopter, à compter du 1er octobre 2026, le nouveau régime indemnitaire applicable aux emplois de directeur général des services et de directeur général adjoint, avec des plafonds annuels d'IFSE et de CIA fixés respectivement à 77 000 € et 33 000 € pour le DGS, et à 63 000 € et 27 000 € pour le DGA. Les montants individuels seront déterminés selon les responsabilités, missions, compétences et engagement professionnel. La NBI et la prime de responsabilité sont supprimées selon les échéances prévues par les textes. La délibération remplace les dispositions antérieures relatives au RIFSEEP, prévoit les crédits budgétaires nécessaires et autorise le Président à signer les actes correspondants.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

30 LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la tenue du débat obligatoire sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

PREND ACTE

31 MODIFICATION DES REGLES DE GESTION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Rapporteur : Madame Angie LEBOEUF

Il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Président à fixer par arrêté individuel ou avenant au contrat les montants perçus par chaque agent au titre du CIA et de prévoir l'inscription au budget de La Roche-sur-Yon Agglomération des crédits nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR,
25 voix POUR
20 voix CONTRE : Monsieur Clément PLAULT, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Aude BIJSTRA-GREAUD, Monsieur François CAUMEAU, Madame Anne CLOÂTRE, Madame Hélène GENDREAU , Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Sophie MONTALETANG, Monsieur Alain OGER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Maximilien SCHNEL, Madame Jacqueline TARDIVEL, Monsieur Pascal THIBAULT

32 ANIMATION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN DU LAY - CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE - ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Etienne FORT

Le bassin versant du Lay couvre près de 90 % du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération, soit environ 436 km², et concerne les 13 communes de l'intercommunalité. La gestion du SAGE du Lay est assurée par la Commission Locale de l'Eau (CLE), dont le fonctionnement est porté financièrement par le Syndicat Mixte du Bassin du Lay. Son budget est financé par l'Agence de l'Eau, la Région, le Département et les collectivités concernées. Il est proposé au Conseil d'autoriser le versement d'une participation financière d'un montant de 5 678,89 € pour l'année 2026 et d'approuver les termes de la présente convention de participation financière entre le syndicat mixte du bassin du Lay et La Roche-sur-Yon Agglomération relative à la participation financière 2026 pour la compétence SAGE du bassin versant du Lay.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

33 GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DU RAPPORT 2025 DU DELEGATAIRE APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : STEP MOULIN GRIMAUD

Rapporteur : Monsieur Etienne FORT

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 pour la délégation de service public portant sur la gestion de la station d'épuration Moulin Grimaud sur la commune de la Roche-sur-Yon.

PREND ACTE

34 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT - AVIS SUR LE RAPPORT 2025 DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur Etienne FORT

Le rapport sur le prix et la qualité du service public permet d'assurer la transparence de la gestion du service auprès des usagers et aussi de faire un bilan technique et financier. Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sur ce rapport.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

35 TARIFS 2027 - REDEVANCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Rapporteur : Monsieur Etienne FORT

Pour répondre aux enjeux financiers du service assainissement de l'agglomération il est proposé au Conseil de fixer les tarifs 2027 des redevances d'assainissement collectif.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

36 GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DU RAPPORT 2025 DU DELEGATAIRE APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : RECYCLERIE

Rapporteur : Monsieur Etienne FORT

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 du délégataire pour la délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation de la recyclerie Cœur Vendée.

PREND ACTE

37 PRIX ET QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - AVIS SUR LE RAPPORT 2025 DU PRÉSIDENT

Rapporteur : Monsieur Etienne FORT

Il est proposé au Conseil d'émettre un avis favorable sur le rapport 2025 du Président sur le prix et la qualité du service public de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

38 RENOUVELLEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Monsieur Romain BOSSIS

Conformément aux dispositions légales applicables aux EPCI de plus de 50 000 habitants, il est proposé de renouveler le Conseil de développement intercommunal de La Roche-sur-Yon Agglomération pour le nouveau mandat. Instance consultative représentant la société civile et les forces vives du territoire, le Conseil de développement sera composé de 76 membres répartis en trois collèges : représentants des acteurs socio-économiques et associatifs, représentants des communes et du territoire, et citoyens bénévoles. Sa composition devra respecter la parité et la diversité des classes d'âge. Le Conseil de développement sera organisé autour d'un bureau, d'une assemblée générale et de groupes de travail. Il sera consulté sur les documents de prospective, de planification, le projet de territoire, le développement durable et pourra également formuler des propositions sur toute question d'intérêt communautaire. Le Conseil communautaire est invité à approuver le renouvellement de cette instance, sa composition, ses modalités d'organisation et le cadre de ses missions.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

39 DROIT DE PREEMPTION URBAIN - MODIFICATION N° 14 DES MODALITES D'APPLICATION

Rapporteur : Monsieur Guy-Pierre SACHOT

Par délibération n°14 du 6 juillet 2021, La Roche-sur-Yon Agglomération est devenue compétente en matière d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme ce qui a entrainé le transfert de la compétence du droit de préemption urbain. Ce dernier doit être modifié suite à :
- l'approbation d'une convention d'action foncière sur les secteurs Ilot Mocquillon et rue du Moulinet à Dompierre-sur-Yon,
- l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention d'action foncière sur l'ilot Gabory à La Roche-sur-Yon,
- l'approbation de l'avenant n° 3 à la convention de maîtrise foncière sur les secteurs Rue Nationale et rue du Stade à la Ferrière,
- la fin de l'exclusion des premières ventes du lotissement La Belle Etoile à Aubigny-Les Clouzeaux,
- la fin de la convention d'étude sur les secteurs Ilot le Vieux Centre Bourg, rue Edouard de Monti et rue de l'Usine à Nesmy.

Il est proposé au Conseil d'approuver ces modifications.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

40 GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DU RAPPORT 2025 DU DELEGATAIRE APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : IMPULSYON

Rapporteur : Monsieur François GILET

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 du délégataire pour la délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du réseau de transport public urbain.

PREND ACTE

41 RENOUVELLEMENT DU COMITÉ DES PARTENAIRES DE LA MOBILITÉ

Rapporteur : Monsieur François GILET

Chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité qu'elle soit locale ou régionale doit créer un comité des partenaires avec les parties prenantes de la mobilité sur son territoire. Elle est libre d'en fixer la composition et les modalités de fonctionnement à condition d'y associer les représentants des employeurs, les organisations syndicales et les associations d'usagers ou d'habitants. Il est proposé au Conseil d'abroger la délibération antérieure relative à la composition et au fonctionnement du Comité des partenaires de la mobilité, d'approuver le renouvellement du Comité des partenaires de la mobilité ainsi que le règlement intérieur de celui-ci.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

42 CONVENTION DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES ABRIS BUS ET DES BOX VÉLOS INDIVIDUELS ENTRE L'AGGLOMÉRATION ET SES COMMUNES

Rapporteur : Monsieur François GILET

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable et de la volonté d'optimiser la qualité des équipements public, La Roche-sur-Yon Agglomération soumet à l'approbation du Conseil communautaire le projet de convention de gestion et d'entretien des abris bus, des abris cars et des box vélos individuels avec les communes du territoire. Ce projet de convention, qui sera signé entre l'Agglomération (représentée par son Président) et chaque commune signataire (représentée par son Maire), fixe les modalités de nettoyage, d'entretien et de réparation des équipements ainsi que la répartition des responsabilités techniques et financières : la Commune assure l'entretien courant et les travaux de base sur les abris et leurs abords, tandis que l'Agglomération prend en charge l'entretien et les réparations des box vélos.
Il est proposé au Conseil d'approuver les termes de cette convention relative à la gestion et d'entretien des abris bus et des box vélos individuels entre l'Agglomération et chacune de ses communes.

QUESTION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR,
24 voix POUR
18 voix CONTRE : Monsieur Clément PLAULT, Madame Alexandra GABORIAU, Monsieur Jacky GODARD, Madame Lucette TRICHET, Monsieur Manuel GUIBERT, Monsieur Aurélien DOUILLARD, Monsieur Laurent FAVREAU, Monsieur Malik ABDALLAH, Madame Aude BIJSTRA-GREAUD, Monsieur François CAUMEAU, Madame Hélène GENDREAU, Madame Nathalie GOSSELIN, Monsieur Alex LONGUECHAUD, Madame Sophie MONTALETANG, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Maximilien SCHNEL, Madame Jacqueline TARDIVEL, Monsieur Pascal THIBAULT
3 Abstentions : Monsieur David BELY, Madame Anne CLOÂTRE, Monsieur Alain OGER

43 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE DE LA FERRIERE

Rapporteur : Monsieur François GILET

Dans le cadre du développement des mobilités douces, La Ferrière prévoit la réalisation d'un cheminement doux de 600 mètres de linéaire au niveau du lotissement de la Girolle. La piste fera 2,5m de largeur.
Le montant total de cette opération s'élève à 39 500.68 € HT, il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de 19 750,34 € à la commune de La Ferrière pour le projet – Aménagement de cheminements doux de 600 mètres de linéaire situé sur le lotissement de la Girolle.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

44 ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX POUR LA COMMUNE LA ROCHE SUR YON

Rapporteur : Monsieur François GILET

La commune de La Roche-sur-Yon prévoit la réalisation d'une consigne collective sécurisée sur le site piscine-patinoire de 52 places et d'une station de réparation de vélo ; destinés au personnel des 2 équipements et à ses utilisateurs. Le montant total de cette opération s'élève à 72 000 € HT.
Il est proposé au Conseil d'approuver l'attribution d'un fonds de concours de 27 000 € à la commune de La Roche-sur-Yon au titre du fonds de concours pour la réalisation d'une consigne collective sécurisée sur le site piscine-patinoire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

45 EXONÉRATION TAXE VERSEMENT MOBILITE A L'ASSOCIATION REGIONALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DES PAYS DE LA LOIRE

Rapporteur : Monsieur François GILET

En vertu des dispositions de l'article L.2333-64 (hors Ile de France) /L.2531-2 (en Ile de France) du Code Général des Collectivités Territoriales, les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social ne sont pas assujetties au versement mobilité.
En application de l'article D.2333-85 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'autorité organisatrice des transports d'établir la liste des fondations et associations exonérées en application de l'article précité.
L'association ARPEP qui justifie :
• Exercer une activité sociale (accompagnement médicosocial et social) ;
• Être à but non lucratif (pièces justificatives) ;
• Être reconnue d'utilité publique (par décret du 16 août 1919) ;
Il est proposé au Conseil d'accorder l'exonération du versement mobilité au bénéfice de l'association Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public Pays de la Loire dénommée ARPEP PDL, tant que celle-ci sera en mesure de rapporter la preuve qu'elle remplit les conditions posées du Code Général des Collectivités Territoriales et de décider que cette exonération prenne effet à compter du 1er janvier 2027.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

46 PRISE DE PARTICIPATION DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION AU CAPITAL DE L'ORGANISME FONCIER SOLIDAIRE TERRA NOE

Rapporteur : Madame Cécile DREURE

Terra Noé est un organisme de foncier solidaire créé à l'initiative de la Coopérative Vendéenne du logement et des bailleurs sociaux Vendée Logement ESH et Habitat 17. Il s'agit d'un organisme à but non lucratif dont l'objectif est de favoriser l'accession sociale par un mécanisme dissociant la propriété du bâti, de celle du foncier (BRS). Il est proposé au Conseil d'approuver la prise de participation de La Roche sur Yon Agglomération au capital de la SCIC Terra Noé, à hauteur de 20 000 € sous forme de versement numéraire et de procéder à la désignation d'un membre pour représenter La Roche sur Yon Agglomération au sein de l'assemblée générale de la SCIC Terra Noé.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

47 GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DES RAPPORTS 2025 DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - BEAUTOUR

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 du délégataire pour la délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation du site de Beautour.

PREND ACTE

48 GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DES RAPPORTS 2025 DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : PEPINIERES D'ENTREPRISES

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d'activité 2025 du délégataire pour la délégation de service public portant sur la gestion des pépinières d'entreprises Coty et Loco Numérique.

PREND ACTE

49 GESTION DES SERVICES PUBLICS DELEGUES - EXAMEN DES RAPPORTS 2025 DES DELEGATAIRES APRES AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX : PARC DES EXPOSITIONS

Rapporteur : Madame Michelle GRELLIER

Il est proposé au Conseil de prendre acte de la présentation des rapports d'activité 2025 du délégataire pour la délégation de service public portant sur la gestion du parc des expositions des Oudairies et de la salle des fêtes du Bourg-sous-La Roche.

PREND ACTE

50 CONCESSIONS ORYON - ADOPTION DES COMPTES RENDUS FINANCIERS 2025

Rapporteur : Madame Delphine BERTHELOT

Le présent rapport a pour objet d'approuver les comptes-rendus financiers 2025 des concessions d'aménagement de zones d'activités économiques confiées par l'Agglomération à la SAEML ORYON. Il est proposé au Conseil d'approuver les comptes rendus financiers 2025 élaborés à la date du 31 décembre 2025 et les rapports spéciaux ainsi que les bilans et les plans de financement prévisionnels actualisés par la SAEML ORYON sur la base des balances comptables du 31 décembre 2025.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 44 VOIX POUR,
1 élu ne prend pas part au vote : Monsieur François GILET

51 SOUTIEN À L'ENTREPREUNARIAT ÉTUDIANT - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU DISPOSITIF PÉPITE PAYS DE LA LOIRE ET À L'ASSOCIATION LES ENTREP' POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Monsieur Patrice GABORIT

Depuis 2024, l'Agglomération soutient l'entrepreneuriat étudiant au travers d'actions de sensibilisation et de programmes d'accompagnement, mis en œuvre par le dispositif Pépite Pays de la Loire et l'association les ENTREP'.
L'entrepreneuriat étudiant engendre des retombées concrètes pour le territoire : former les étudiants localement les incite à rester ou à revenir après leurs études.
L'offre d'accompagnement dédiée aux jeunes entrepreneurs renforce l'attractivité du territoire et participe à la construction d'une identité « Territoire étudiant ».
C'est un moteur de création d'emplois et de valeur économique. Selon l'INSEE, chaque projet entrepris génère en moyenne, 2,5 à 3 emplois directs.
Dans le cadre du budget 2026, une demande de subvention a été déposée par Pépite et l'association les ENTREP'. Il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € au dispositif Pépite Pays de la Loire ainsi qu'une subvention d'un montant de 2 500 € à l'association les Entrep'. Les crédits nécessaires pourraient être pris sur le budget en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

52 CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PAR FRANCE TRAVAIL D'OUTILS NUMÉRIQUES COMMUNS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN MATIÈRE DE RECRUTEMENT

Rapporteur : Monsieur Patrice GABORIT

La loi du Plein Emploi de décembre 2023 a instauré la mise en place sur les territoires des groupes de travail pour coordonner les acteurs de l'emploi dans la relation entreprise. Ces "Task Force Entreprise" ont besoin d'un outil commun pour partager les informations. France Travail propose de mettre à disposition auprès des acteurs de l'emploi un applicatif nommé "Campagnes Coordonnées". La convention de mise à disposition définit les modalités d'échanges de données. Il est proposé au Conseil d'approuver et valider la convention de mise à disposition d'outils numériques communs pour l'accompagnement des entreprises en matière de recrutement.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

53 TELETHON 2026 : MODALITES DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Madame Jeanne MIGNON

Dans le cadre du « Téléthon 2026 », une manifestation proposant des animations destinées au plus grand nombre sera organisée par l'Agglomération, au Complexe aquatique Patinoire, le samedi 5 décembre 2026 après-midi. A l'issue de cette manifestation, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant égal à 50% des recettes perçues le samedi 5 décembre 2025 par l'Agglomération, au Complexe aquatique Patinoire, à l'association La Roche Téléth'Yon. Il est proposé au Conseil d'approuver les modalités de versement d'une subvention dans le cadre du Téléthon 2026 à l'association La Roche Téléth'Yon, à savoir l'attribution une subvention d'un montant égal à 50% des recettes perçues le samedi 5 décembre 2026 après-midi par l'Agglomération, au Complexe aquatique Patinoire.

QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE PAR 45 VOIX POUR,

LE PRESIDENT INFORME LES ELUS COMMUNAUTAIRES SUR LES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.